



PROCÈS-VERBAL

Octobre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale, le mardi 4 octobre 2021, à 19 heures 30. Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, monsieur Mario Nadeau, conseiller, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 7 septembre et du 21 septembre 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Dossier développement résidentiel – Soumissions étude de caractérisation
 - Lettre de démission ;
 - Rapport d'activités annuel 2019 modifié et 2020 ;
 - Soumission l'Arsenal ;
 - Tetra Tech QI Inc. – Dépassement de l'enveloppe budgétaire ;
6. Demande de subvention (dons) ;
 - Demande d'aide financière pour le club de l'Âge d'Or ;
 - Demande du Marché de Noël ;
 - Demande d'aide financière pour le Comptoir Artisanal et le Cercle de Fermières ;
 - Renouvellement de commandites pour le feuillet paroissial ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :

- Mandat de vérification par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréées, différents ministères et aide à la préparation du budget 2022 ;
 - Demande de soumission pour déneigement des bornes sèches ;
 - Adoption du Règlement sur les nuisances 08-2021 ;
 - Renouvellement de l'aide financière à l'école primaire ;
 - Autoriser Mme Valérie Gagné d'appliquer le règlement sur les animaux ;
9. Varia ;
 10. Comptes ;
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-10-2021

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE ET DU 21 SEPTEMBRE 2021

Une copie du procès-verbal du 7 septembre et du 21 septembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-10-2021

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 03-10-2021

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question n'est posée.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 04-10-2021 (Dossier développement résidentiel – Soumission de l'étude de caractérisation écologique)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé de Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission la plus basse pour la caractérisation écologique à la compagnie Gestizone, pour un montant de 2750,00\$, taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Lettre de démission reçue : Nous avons reçu une lettre démission, soit celle de Mme France Couture titre d'employé d'entretien municipal. La démission est effective à partir du 20 septembre.

Résolution : 05-10-2021 (Rapport d'activités annuel 2019 modifié et 2020)

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété ledit rapport.

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET
RÉSOLU :

D'adopter le Rapport d'activité annuel 2019 qui n'avait pas été remis au MSP, et qui a été révisé pour y inclure de nouvelles données dans le cadre des travaux de révision du schéma de couverture de risque, ainsi que le Rapport d'activité annuel 2020 du Service de sécurité incendie. Ceux-ci présentent les actions réalisées en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton ;

Que le Conseil municipal a pris connaissance des données des Rapports d'activité annuels du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-10-2021 (Soumission de l'arsenal et Aréo-Feu)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé de Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'Arsenal pour l'achat de six batteries au coût de 45\$ l'unité et de six ensembles de batteries pour un coût unitaire de 8\$, taxes en sus, ainsi que d'accepter la soumission d'Aréo-Feu pour l'achat de pièces pour la pompe portative au coût de 1,342.54\$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Tetra Tech QI Inc. – dépassement de l'enveloppe budgétaire. Le point sera discuté et présenté au prochain conseil.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Demande d'aide financière pour le Club de l'Âge d'Or. Le point sera rediscuté et présenté au prochain conseil.

Résolution : 07-10-2021 (Demande du marché de Noël)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé de Mme Linda Paré ET RÉSOLU de donner un montant de 500\$ pour le Marché de Noël, ainsi que d'autoriser leurs photocopies au bureau municipal au même coût qu'à un organisme, soit 0.15\$ par photocopie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-10-2021 (Demande d'aide financière pour le Comptoir Artisanal et le Cercle de Fermières)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé de Mme Linda Paré ET RÉSOLU de donner un montant de 400\$ pour aider à défrayer les coûts de chauffage et d'électricité du local. Cette aide financière n'est pas récurrente, mais bien pour aider en tant de pandémie puisque leurs activités de financement ne sont entièrement recommencées. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-10-2021 (Renouvellement de commandites pour le feuillet paroissial)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement de don de 55\$ pour la publicité pour l'année 2021-2022 dans le feuillet paroissial. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Aucun employé n'est présent pour faire de rapport. Selon les statistiques du Centre de Plein-Air, il y a eu d'avantage d'entrées en septembre que l'an dernier. On demande à ce que M. Sylvain Gagné-Bernier soit invité à une prochaine séance du conseil pour présenter les chiffres de la saison 2021.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 10-10-2021 (Mandat de vérification par la firme Lemieux Nolet, comptables agréés, différents ministères et aide à la préparation du budget 2022)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que nous donnons le mandat à la firme Lemieux Nolet, comptables agréés, pour la vérification de différents ministères ainsi que pour l'aide à la préparation du budget 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Demande de soumission pour déneigement des bornes sèches. Les soumissionnaires auront jusqu'au jeudi 4 novembre à 16h pour donner leurs soumissions.

Résolution : 11-10-2021 (Adoption du règlement 07-2021, règlement sur les nuisances)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé le 7 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait mention des modifications apportées au projet de règlement depuis son dépôt, lesquelles modifications ne changent pas la nature du règlement ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard et UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement 07-2021, règlement abrogeant le règlement 06-2018 et modifiant l'article 27 du règlement, règlement sur les nuisances. Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 06-99 et ses amendements. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-10-2021 (Renouvellement d'une aide financière, école primaire Ste-Apolline)

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2020, une aide financière a été versée à l'école primaire Sainte-Apolline pour encourager les familles à utiliser les services d'enseignement scolaire offerts à l'école primaire Sainte-Apolline et inciter les familles à venir s'installer sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler l'aide financière pour les frais scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'aide financière au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny pour le service de surveillance du midi et après l'école ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les frais scolaires, pour chaque enfant fréquentant l'école primaire Sainte-Apolline, pour l'année scolaire 2021-2022, soient payés par la municipalité au Conseil d'établissement de l'école primaire Sainte-Apolline. De prévoir dans le budget 2022, 6 500 \$ pour le service de surveillance après l'école (de janvier à décembre 2022) et 4 500 \$ comme soutien financier du service de surveillance du midi, service offert par le Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny, pour l'année scolaire 2021-2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-10-2021 (Autoriser Mme Valérie Gagné d'appliquer le règlement sur les animaux)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser Mme Valérie Gagné à appliquer le règlement sur les animaux sur le territoire de Sainte-Apolline-de-Patton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Aucun varia

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Total des salaires du 25 août au 25 septembre 2021	<u>11,309,52 \$</u>
--	---------------------

COMPTES

Résolution : 14-10-2021 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 58,516.64\$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire suppléant

et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

Un citoyen félicite les membres du conseil sortants. Il demande si le dossier de l'église est terminé. Nous répondons que la cession a été faite. Il demande au niveau du dossier du développement résidentiel, concernant le concours, si le droit de passage du terrain à donner a été pris en compte. Nous allons clarifier le tout avec la CDEMM. Il demande aussi à faire vérifier le bruit du frigidaire de la grande salle. Nous vérifierons avec M. Philippe Chamberland si tout est normal.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 15-10-2021 (levée de la séance)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant

Caroline Dancause DG
et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
